Témoignage

Maître de taï-chi à Mulhouse, il se rappelle le Vietnam

Tran Duc-Laï, à 88 ans, a connu plusieurs vies : Mulhousien d'adoption, réfugié politique, maître de taï-chi. Il revient aujourd'hui sur son histoire et témoigne des changements en cours dans son pays d'origine, le Vietnam.

Par **Sabine HARTMANN** - 23 nov. 2021 à 06:10 | mis à jour le 23 nov. 2021 à 21:43 - Temps de lecture : 6 min

Tran Duc-Laï, maître de taï-chi-chuan, lors d'une démonstration. Un art qu'il a découvert pendant sa détention dans les camps, pendant la guerre du Vietnam. L'Alsace /Darek SZUSTER

Mulhousien né au Vietnam en 1933, Tran Duc-Laï, dit « Monsieur Laï », a ouvert pour nous son unique album de photos, ses cahiers de notes et ses livres. « Les photos de mon enfance, jusqu'à notre mariage, ont été détruites ou perdus lors de différents évènements de ma vie », explique-t-il. Né dans la région de la Baie d'Halong, Tran Duc-Laï a été abandonné deux fois : d'abord par son père qui a

quitté le domicile familial, puis par sa mère, à la suite de son remariage. L'enfant est alors élevé par un tailleur : « Grâce à lui, j'ai trouvé une famille, cela m'a permis de fréquenter l'école de la Société de charbonnage du Tonkin, école où j'ai appris le français et le vietnamien. Mais quand le couple a battu de l'aile, le tailleur a commencé à boire et c'était un grand malheur. »

De l'école française des enfants de troupe à la faculté de droit

À la fermeture de l'exploitation charbonnière, les parents d'adoption du jeune Tran Duc-Laï migrent vers la frontière chinoise. En mars 1945, c'est le coup de force du Japon contre l'administration française en place en Indochine. Puis « le Japon capitule en août 1945, les Français reviennent. C'est à cette période que ma mère adoptive rencontre un sous-officier vietnamien. Il m'adopte et m'envoie à l'École française des enfants de troupe, dans un pays en pleine guerre civile. »

Bon élève, le jeune Tran Duc-Laï part ensuite à Hanoï pour poursuivre ses études. « Mais, en septembre 1954, notre école est évacuée à Saïgon. Elle est dirigée par un ancien colonel de l'armée française, Hai Ninh, qui a été mon mentor. » En 1955, Tran Duc-Laï s'engage dans l'armée sud-vietnamienne, où il restera jusqu'en avril 1975, date à laquelle le Vietnam devient communiste. En 1958, il est envoyé aux États-Unis pour se former et prend, à son retour, le commandement d'un centre d'instruction pour appelés. En parallèle, il boucle un cursus de droit à la faculté de Saïgon, avant de rejoindre la direction de la législation militaire. En 1966, il est détaché comme magistrat au tribunal de la ville côtière de Nha Trang, au centre du Vietnam.

Responsable d'un tribunal militaire

Tran Duc-Laï n'oublie pas la femme de sa vie, Jeannette, eurasienne catholique, dont la famille française s'est installée au Vietnam au début du XIXe siècle. « Dès 1954, en pleine guerre, la famille de Jeannette a rejoint la France. Mais elle a décidé de rester pour moi. Je l'avais rencontrée à Moncay, chez sa tante, qui tenait un magasin bicyclettes que nous fréquentions comme enfants de troupe. À chaque vacance, j'allais la voir chez sa tante. » Jeannette est devenue secrétaire à Saïgon et le couple se marie en 1956. « Elle m'a suivie dans toutes les mutations, avec nos quatre enfants. Le premier est né en 1959 et le dernier en 1972. » En mars 1974, Monsieur Laï est affecté au tribunal militaire de Hué. « C'est la période où les réseaux communistes chinois et les Vietcongs sont très actifs, tandis que les Américains se retirent du pays. En avril 1975, la guerre entre le Nord et le Sud fait plonger le pays, tout part à vau-l'eau, dans un sauve-qui-peut général, chacun doit se débrouiller. J'arrive à déplacer ma famille hors de la zone de combats ».

Une absence de sept ans

Le 30 avril 1975, les communistes entrent dans la capitale. « Je croyais que tout était encore possible. Mais à 42 ans, en mai 1975, je suis fait prisonnier ». L'officier Tran Duc-Laï est enfermé dans un premier camp de rééducation, avant d'autres, dits de long internement (lire encadré). « Un grand malheur pour Jeannette car, au Vietnam, elle était considérée en marge de la société et d'une famille réactionnaire. Elle s'est battue pour la survie de nos enfants. » En 1982, elle rejoint la France avec les quatre enfants du couple. Libéré en 1982, Tran Duc-Laï demande de rejoindre la France, au titre du regroupement familial, grâce à un certificat d'hébergement fourni par son beau-père. C'est en 1985 qu'il retrouve Jeannette et ses enfants à Mulhouse, destination choisie par l'administration pour cette famille. « Je ne les avais pas vus pendant sept ans, de 1975 à 1982. Ensuite, j'ai obtenu le statut de réfugié politique ». Monsieur Laï fait partie de l'association Rassemblement des Vietnamiens réfugiés politiques de France. « J'aime mon pays, mais n'y suis plus retourné. Comme ancien magistrat, je suis fidèle à la droiture. Je suis en paix avec ma conscience. Être à Mulhouse est une chance pour moi. »

Le taï-chi-chuan salvateur

La pratique du taï-chi-chuan est salutaire pour Monsieur Laï. « Une discipline que j'avais découverte dans les camps. Un ami nous a montré des mouvements, en cachette, pour mieux respirer et alléger les courbatures de cette vie de souffrance et de nuits sur le sol dur. » À la fin de son emprisonnement, alors qu'il est en résidence surveillée, Tran Duc-Laï participe tous les matins à des cours de cet art, avec un spécialiste chinois.

À son arrivée à Mulhouse, il s'inscrit à l'ANPE et commence rapidement à enseigner le taï-chi-chuan, au CCL des Coteaux, à l'Université Populaire, avant de fonder sa propre association, Arts et traditions d'Asie à Mulhouse , début 1990, où il a enseigné de nombreuses années les 108 mouvements en trois séries du taï-chi-chuan. Un art qu'il perfectionnera en France et en Angleterre. « J'ai continué mon apprentissage avec un maître installé à Londres, que j'ai suivi pendant 23 ans. » Pour lui « l'important est de bien faire circuler l'énergie ».

Il a formé de nombreux élèves et continue à transmettre sa maîtrise de cet art auprès des professeurs qu'il a formés et qui ont pris sa relève. Peu après son arrivée à Mulhouse, il a passé un BTS de traducteur-interprète vietnamien, français, chinois et anglais. Une activité qui l'a mené dans différents tribunaux de la région jusqu'à ses 70 ans. Depuis 1982, il n'a de cesse de perfectionner son français et continue de noter de nouveaux mots dans ses cahiers de vocabulaire. Il suit de près l'actualité française et internationale et continue à étudier le chinois.

De sévices en contrôles

Tran Duc-Laï a passé sept ans, de 1975 à 1982, dans différents camps d'internement vietnamien, en y subissant toujours plus de privations et de sévices. « Nous étions des parasites, affaiblis par le lavage de cerveau, les travaux forcés, le manque

de sommeil, de nourriture et de soins. Lors des interrogatoires, tout ce qui est dit est redemandé, revérifié et les rapports comparés, sans cesse. Je ne sais pas encore aujourd'hui pourquoi j'ai été relâché en février 1982. » Jeannette n'a pu lui rendre visite qu'une seule fois, après un périple de 400 km.

Après sa sortie, pendant une année, il doit se présenter toutes les semaines à la police. « De jour ou de nuit, des policiers ont débarqué pour voir ce que je mangeais, d'où provenait mon argent, s'il y avait quelqu'un chez moi, etc. » Pour survivre, dans son pays, il a donné des cours de français et d'anglais. Il a aussi suivi des cours d'informatique et de comptabilité pour préparer son arrivée en France, qui se sont révélés obsolètes en arrivant à destination.

L'écriture, une arme ?

« Historiquement, la latinisation de l'écriture vietnamienne, due à la présence française, a marqué la fin de l'influence chinoise sur le Vietnam. Elle a facilité les échanges internationaux. Mais depuis 2018, une nouvelle écriture vietnamienne, plus chinoise, est enseignée dans les écoles. Une écriture que ni les parents de ces élèves, ni les anciens, ne peuvent lire. Avec, comme danger, la perte de notre culture. »

Tran Duc-Laï s'indigne aussi contre des empiètements chinois importants le long des frontières terrestres et maritimes de son pays, un grignotage qui a débuté en 1999 : cela représenterait « la perte de 10 000 km sur le territoire terrestre et de beaucoup plus en mer. Les frontières officielles, mises en place par les Français, n'existent plus. »

Social Galerie photo +